

REGLEMENT RUN&FUN DU GIFFRE

Course à pied

Article 1 : Organisation

Le **RUN & FUN DU GIFFRE** est une manifestation de course à pied hors stade organisée par l'Athlétic Club du Grand Massif, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, l'Office de Tourisme de Samoëns, Praz de Lys Sommand Tourisme et Haut Giffre Tourisme.

L'organisation peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse suivante : evenement@samoens.com.

Article 2 : Date, horaires et parcours

Le **RUN & FUN DU GIFFRE** se tiendra les 12, 13 et 14 septembre 2025 dans les communes de Samoëns et de Morillon.

Le **RUN & FUN DU GIFFRE** propose les parcours suivants :

- **3 marches nordiques chronométrées** (à partir de la catégorie FFA Junior 2008 – 18 ans et +) **et non chronométrées** (à partir de la catégorie FFA Minimes 2012 – 14 ans et +)
- **5 km individuel** (à partir de la catégorie FFA Minimes 2012 – 14 ans et +)
- **10 km individuel** (à partir de la catégorie FFA Cadet 2010 – 16 ans et +)
- **Semi-Marathon sur chemin individuel et en relais** (à partir de la catégorie FFA Junior 2008 – 18 ans et +)
- **Marathon sur chemin individuel et en relais** (à partir de la catégorie FFA Espoir 2006 – 20 ans et +)
- **La 100% Fun non chronométrée** (à partir de la catégorie FFA Benjamins 2014 – 12 ans et +)
- **Course Benjamins** (catégorie FFA Benjamins 2013-2014 – 12&13 ans)
- **Course Minimes** (catégorie FFA Minimes 2011-2012 – 14&15ans)
- **La Family Fun - Parcours famille non chronométrée** (à partir de 5 ans – moins de 12 ans accompagné d'un adulte)

Il appartient à chaque participant d'adapter son effort et son allure, suivant son aptitude et ses capacités physiques, mais aussi en fonction du terrain et des conditions météorologiques (pluie, vent, chaleur, etc.).

Le retrait des dossards se fera à Samoëns au niveau de la place du Gros Tilleul dans la salle des écuries du château :

- Le vendredi 12 septembre de 14h à 17h.
- Le samedi 13 septembre de 8h à 17h.

- Le dimanche 14 septembre de 8h à 12h.

Le retrait est possible jusqu'à 1h avant sa course. Passé ce délai, la présence au départ de la course n'est pas garantie.

Le port du dossard, bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

Le **RUN & FUN DU GIFFRE** est ouvert à tous, femmes ou hommes, licenciés ou non :

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport et le règlement running de la FFA, la participation à l'une des épreuves est soumise à la présentation obligatoire :

Pour les mineurs :

- Soit d'une licence sportive FFA / UFOLEP / FFTRI en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- Soit de la complétion du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire.

Pour les majeurs :

- Soit d'une licence sportive FFA / UFOLEP / FFTRI en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- Soit d'une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA. Pour être valable le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Organisation et composition des relais :

Semi-Marathon en relais

- Équipe de 2 personnes :
 - 1 coureur sur une distance de 8 km
 - 1 coureur sur une distance de 13 km
- Équipe de 3 personnes :
 - 2 coureurs sur une distance de 8 km chacun

- 1 coureur sur une distance de 5 km

Marathon en relais

- Équipe de 3 personnes :
 - 1 coureur sur une distance de 13 km chacun
 - 1 coureur sur une distance de 23 km chacun
 - 1 coureur sur une distance de 6 km
- Équipe de 4 personnes :
 - 2 coureurs sur une distance de 13 km
 - 1 coureur sur une distance de 10 km
 - 1 coureur sur une distance de 6 km

La composition des équipes est libre. Cependant, seules les équipes **mixtes** (avec parité hommes/femmes pour les formats à 2 ou 4 participants) **seront éligibles aux récompenses officielles.**

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur :

<https://in.njuko.com/run-and-fun-du-giffre-2025?currentPage=select-competition>

Les inscriptions sur place peuvent se faire jusqu'à 60 minutes avant le début de la course.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription suivant (hors frais de plateforme) :

- **5 km individuel** : 6 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 9 € du 16 juillet au 11 septembre, 10 € à partir du 12 septembre.
- **10 km individuel** : 12 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 16 € du 16 juillet au 11 septembre, 18 € à partir du 12 septembre.
- **Semi-Marathon sur chemin individuel** : 26 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 29 € du 16 juillet au 11 septembre, 36 € à partir du 12 septembre.

- **Semi-Marathon sur chemin en relais** 50 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 58 € du 16 juillet au 11 septembre, 68 € à partir du 12 septembre.
- **Marathon sur chemin individuel** 52 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 60 € du 16 juillet au 11 septembre, 68 € à partir du 12 septembre.
- **Marathon sur chemin en relais** 80 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 88 € du 16 juillet au 11 septembre, 98 € à partir du 12 septembre.
- **La 100% Fun non chronométrée** : 12 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 16 € du 16 juillet au 11 septembre, 18 € à partir du 12 septembre.
- **Course Benjamins et Minimes** : 4 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 5 € du 16 juillet au 11 septembre, 6 € à partir du 12 septembre.
- **La Family Fun - Parcours famille non chronométrée** : 3 € par personnes, jusqu'au 15 juillet, 4 € par personnes du 1^{er} juillet au 11 septembre, 5 € par personne à partir du 12 septembre.
- **Les marches nordiques non chronométrées : Prix par épreuve** = 10 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 14 € du 16 juillet au 11 septembre, 16 € à partir du 12 septembre. **Prix les trois marches** = 24 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 36 € du 16 juillet au 11 septembre, 42 € à partir du 12 septembre.
- **Les marches nordiques chronométrées : Prix par épreuve** = 12 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 16 € du 16 juillet au 11 septembre, 18 € à partir du 12 septembre. **Prix les trois marches** = 30 € jusqu'au 15 juillet ou pour les 100 premiers inscrits toutes courses confondues, 42 € du 16 juillet au 11 septembre, 48 € à partir du 12 septembre.

Le droit d'inscription comprend :

- Un dossard
- Une puce de chronométrage (si course chronométrée)
- Un lot de bienvenue
- Un ou des ravitaillement(s)
- Un classement individuel après course (si course chronométrée)
- Un dispositif de sécurité sur le parcours

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être tenu responsable de tout dommage causé ou subi en cas d'accident durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale. Le remboursement sera déduit des frais de gestion, correspondant à 40% du droit d'inscription. Les frais de paiement ne seront pas remboursés. Ceci jusqu'au 5 septembre 2025 dernier délai.

En cas de non-participation à l'épreuve, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera accordé au coureur.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs durant toute la durée de l'épreuve. Des signaleurs seront présents sur les routes ouvertes à la circulation.

Le participant s'engage à accepter les décisions prises par la direction de course ou les équipes médicales.

Il appartient à chaque coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course, le numéro sera indiqué sur le dossard
- En demandant de l'aide à un autre participant ou spectateur.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

L'organisation est couverte par une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation de la manifestation (salariés, bénévoles). Il incombe aux participants qui ne bénéficient pas d'une assurance individuelle accident de s'assurer personnellement (article L.321-4 du code du sport).

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement de la course Run&Fun du Giffre en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Respect du parcours

Les tracés des parcours empruntent des passages en forêt et à proximité de cours d'eau. Chaque participant devra respecter strictement le tracé afin de ne pas détériorer les zones traversées. En cas de non-respect, le participant sera immédiatement disqualifié.

Il est formellement interdit de jeter des déchets en dehors des zones prévues à cet effet. Des espaces dédiés seront installés en sortie de ravitaillement pour permettre aux coureurs de déposer leurs déchets. Tout participant pris en flagrant délit de jet de déchets en dehors de ces zones pourra être sanctionné, pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Article 8 : Matériel obligatoire

Sur l'ensemble des parcours (hors benjamins, minimes et famille) le téléphone portable est obligatoire afin de pouvoir contacter les secours en cas de besoin.

Article 9 : Récompenses

Remise des prix en fonction du programme :

Course benjamines et minimes :

- 3 premières minimes femme
- 3 premiers minimes homme
- 3 premières benjamines fille
- 3 premiers benjamins garçons

Courses 5km, 10km, semi-marathon et marathon :

- 5 premières au scratch femme solo
- 5 premiers au scratch homme solo
- Récompenses surprises.

Course Marathon en relais :

- 3 premières équipes mixte

Les résultats des courses seront disponibles sur :

<https://lvorganisation.com/runfundugiffre/>

Article 10 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de notre volonté, la manifestation doit être annulée le jour J, aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé à l'organisateur

Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter l'épreuve en cours.

Article 11 : Chronométrage

La société LVO assurera le chronométrage avec des puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement. Le dossard doit être porté devant et non plié ou coupé.

Article 12 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 13 : Protection des données personnelles

13-1 Collecte et Utilisation des Données

A l'occasion de votre inscription à une des courses de la Run&Fun du Giffre, nous collectons les informations nécessaires à des fins d'inscription et de participation à l'épreuve sportive. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, votre nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse postale et informations médicales pertinentes pour garantir votre sécurité lors de l'épreuve. Ces informations seront utilisées dans le cadre de l'organisation, de la gestion de l'épreuve sportive pour vous fournir des informations pertinentes liées à l'évènement et dans le cadre de la promotion du tourisme de Samoëns.

13- 2. Sécurité des Données

Nous mettons en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos données personnelles contre tout accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction. Vos informations sont stockées de manière sécurisée et ne seront pas partagées avec des tiers sans votre consentement explicite.

13-3. Accès et Contrôle

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les corriger ou de les supprimer à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant la protection des données, veuillez nous contacter à infos@samoens.com.